

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT A L'OCCASION
DE LA CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2014**

*Kinshasa
Palais du peuple
15 mars 2014*

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Ouverte le 15 mars dernier, la présente Session ordinaire se clôture ce jour. C'est la première fois que nous clôturons une session le jour de dimanche.

Conformément à l'article 115 de la Constitution et à l'article 74 du Règle intérieur, si nous avons la latitude d'ouvrir le premier jour ouvrable qui suit, il n'en est pas le cas pour la clôture.

C'est ce qui justifie la cérémonie de ce jour.

Comme j'ai l'habitude de vous le dire, les travaux parlementaires n'ont ni dimanche ni jour férié. Nous le vivons aujourd'hui.

Je vous félicite du travail réalisé durant cette session, au cours de laquelle le contrôle parlementaire a pris un relief particulier.

Trois questions orales et trois questions d'actualités ont été posées aux membres du Gouvernement. Deux Commissions d'enquête ont été constituées à l'issue de ces questions. Il s'agit de la Commission d'enquête sur l'ouverture des comptes bancaires dans les livres des banques commerciales et de la Commission spéciale chargée des questions liées aux violences sexuelles en période des conflits.

Je vous encourage à demeurer l'œil et l'oreille du Peuple en exerçant pleinement vos prérogatives constitutionnelles.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Au plan législatif, vingt-et-trois lois d'autorisation de ratification ou d'adhésion à des traités internationaux ont été adoptées.

A cela s'ajoutent trois lois particulièrement importantes pour l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit de la loi portant code des assurances, de la loi fixant le régime des zones économiques spéciales et de la loi portant création et organisation de l'ordre national des experts comptables.

La loi fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle en péril, que nous venons de voter, rentre également dans cet objectif.

Ces différentes lois sont venues s'ajouter à une production législative déjà très abondante, depuis l'installation du Parlement de la III^{ème} République.

Puis-je inviter à vous intéresser maintenant au travail d'évaluation de l'application desdites lois.

Une chose est d'adopter des lois, et autres choses est de les appliquer !

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Vous avez entendu que la CENI a publié le calendrier des élections urbaines, municipales et locales.

En attendant le vote de lois déposées à cet égard par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, je vous demande d'y consacrer le meilleur de votre temps pendant les vacances qui commencent ce jour.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, je déclare close la session ordinaire convoquée le 15 mars 2014 et je vous remercie.

Léon KENGO WA DONDO